



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

Impasse des Pincevents 77000 La Rochette

Tel : 01 64 37 23 41

Site internet : <https://www.asrochettoise.com/>



**ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON – EDUCATION SPORTIVE – FOOTBALL –
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – PETANQUE – TENNIS – TIR A L'ARC – VTT – VOLLEY BALL**

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025 de L'AS ROCHETTOISE du 20 MAI 2026

Préambule :

Les Présidents de chaque section présentent un rapport succinct d'activité de leur saison écoulée.
A la fin de chaque rapport un cadeau municipal est remis à un bénévole méritant de la section considérée. (Bons DECATHLON).

Ordre du jour :

Section absente : TENNIS

Toutes les autres sections sont présentes ce qui permet à cette AGO ASR de valablement délibérer.

Rappel des personnalités présentes :

Mr Bernard WATREMEZ ; 1^{er} Adjoint au Maire de La Rochette

Mr Morgan EVENAT ; Adjoint au Maire de La Rochette, chargé de la vie associative

Mr Dominique THERAULAZ ; Ex Adjoint au Maire de Dammarie-les LYS, chargé des sports.

Mme Messaouda GATELLIER. Conseillère Municipale de La Rochette. Commission des sports.

Mme Marina GIUGIA. Conseillère Municipale de La Rochette. Commission des sports.

Mme Geneviève JEAMMET Conseillère Municipale de La Rochette

Excusé :

Mr Paul VITANI : Secrétaire ASR (pouvoir à Mr Michel BOURREAU)

PV AGO ASR 2024 du 15 mai 25

Adopté à l'unanimité

PV CD ASR du 15 décembre 25

Adopté à l'unanimité

Rapport Moral 2025 (Président)

Voir en pièce jointe

Adopté à l'unanimité

Compte de résultat 2025

Recettes : 74099,59 €

Dépenses : 70655,18 €

Résultat : 3444,41 €

L'ASR retrouve donc en 2025 un résultat nettement positif.

Bilan au 31/12/25

16761,90 €

Ce bilan est nettement supérieur au plancher de trésorerie souhaité par l'ASR (10000 €) pour des aides ponctuelles aux sections.

Le pourquoi de ce bilan élevé :

-une subvention section impayée en 2025 qui sera imputée en 2026 (1700 €)

-un remboursement bancaire versé en 2025 (500 €)

Compte tenu de ce constat le Président propose à l'assemblée :

-d'augmenter le plafond ASR pour le porter à 11000 €.

-de redistribuer une subvention de 200 € à chaque section.

Les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

La subvention de 200 € sera intégrée en plus de la subvention normale lors du versement.

Rapport des vérificateurs aux comptes (Mme Gisèle WATREMEZ et Mr Marcel MITON)

Après lecture de leur rapport annuel, ceux-ci proposent à l'Assemblée d'adopter le compte de résultat 2025 de l'ASR.

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité

Le Président remercie la Municipalité pour le versement d'une subvention 2025 d'un montant de 73500 €.

Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Mme G WATREMEZ et Mr M MITON se proposent à nouveau, pour 2026.

Reconduits à l'unanimité avec remerciements.

Présentation du BP 2026

Montant de 73500 € identique à celui de 2025 réévalué.

Rappel : un BP ne se vote pas

Election du Président :

1 Seul candidat : Michel BOURREAU

Elu à l'unanimité

Proposition du Bureau ASR 2026 :

Président : Michel BOURREAU

Vice-Président : Philippe MICHAUD

Secrétaire : Paul VITANI

Secrétaire Adjoint : Frédéric GODBERT

Trésorière : Sylvie LECUYOT

Trésorier Adjoint : Corinne LEGUAY

Mme C LEGUAY remplace Mr MONTAILLIER , démissionnaire.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Compte tenu de la nouvelle gouvernance de la ville de Dammarie-les-Lys, il sera sans doute nécessaire d'initier une réunion au niveau des Maires et Adjointes aux sports afin d'assurer la continuité historique de la mutualisation des sections inter-municipalités.

Une fontaine à eau a été installée au gymnase Tabourot qui donne une entière satisfaction à l'ensemble des consommateurs. Il faut souligner que la Municipalité a pris en charge l'ensemble de ce matériel (achat, installation et maintenance). Alors un grand merci à cette dernière.

Quid de la même installation sur Huard ? Il y a toujours un doute quant aux dégradations possibles par des utilisateurs hors ASR. Le sujet reste d'actualité et en attente d'une solution viable.

L'ordre du jour étant épuisé, l'AGO de l'ASR se termine par un buffet de l'amitié.

Président ASR
M Bourreau

PJ : Rapport moral 2025

RAPPORT MORAL 2025

AGO ASR du 20 mai 2026

Comme d'habitude un point sur nos effectifs ASR 2025. Ils sont pratiquement stables :

2161 en 2025 pour 2152 en 2024 soit : + 9

Rochettois : 323 en 2025 pour 344 en 2024 soit - 21

Quelques précisions : Total séniors : 1062 dont 392 féminines (37%)

Total jeunes : 1099 dont 390 féminines (36%)

Pourcentage de jeunes : 51%

Constat : Les effectifs Rochettois se partagent environ entre 36% de féminines (1/3) et 64% de masculins (2/3).

Comme vous le verrez suivant l'ordre du jour , le Compte de Résultat 2025 de l'ASR affiche un résultat positif de 3444,41 € et un Bilan de 16761,90 €.

Un grand merci à la Municipalité d'avoir voté un budget des sports à hauteur de 73500 € dont 500 € spécifiques à la section Volley pour soutenir un échange de jeunes avec la Suisse.

Je soulignerai également que les Municipalités de Dammarie-les-Lys et Vaux-le Pénil ont maintenu également leurs montants de subventionnement. Dans un contexte national financier très difficile, c'est rassurant d'avoir de tels soutiens fidèles.

Quelques commentaires :

Le bilan ASR 2025 (+ 16761,90 €) a déclenché un questionnement de la comptable salariée de la Municipalité. < Pourquoi l'association a une telle réserve financière ? >.je souhaite donc donner des précisions sur ce sujet.

Tout d'abord 2 sommes 2024 ont été imputées sur le Compte de Résultat 2025 de l'ASR à savoir :

1700 € pour un retard de versement à la section Arts Martiaux.

500 € d'un remboursement bancaire à la suite d'une mauvaise destination d'un virement.

Conclusion : le Bilan ASR 2025 devrait donc afficher un montant de : 14561,90 € ,montant supérieur au plancher de 10000 € souhaité pour répondre ponctuellement à des soucis de trésorerie de sections.(participation au soutien financier du Tennis , prêt sur 5 ans à la section Tir à l'Arc , participation financière ASR pour le bris d'un miroir de la salle de judo , etc...)

Je tiens beaucoup à ce principe cautionné par la Municipalité. Je vous demanderai d'ailleurs à l'examen des comptes de vous prononcer :

- sur l'augmentation du plancher ASR à hauteur de 11000 € ,compte tenu de l'inflation actuelle.

- de redistribuer une grande partie du surplus d'un montant de 3561,90 €. Un complément de subvention d'un montant forfaitaire de 200 €/section sera versé avant le 30 juin 26 sans justificatif.

La dotation forfaitaire de 200 €, pour les petits matériels, reste d'actualité sous réserve de la production de factures 2025 avant le 30 juin 26.

Pour information la section Tir à l'Arc honore pour, la 3^{ème} année consécutive, son remboursement de prêt (5 ans).

Pour terminer ce point financier ; l'ASR a sollicité une demande de subventionnement 2026 des sports à hauteur de 73500 € (idem 2025) et a reçu, mi-février, un acompte de 23000 €.

Pour les utilisateurs du gymnase Tabourot ,vous avez pu constater l'implantation d'une fontaine à eau. Je crois que c'est un grand succès. Cette installation était une de mes demandes pour que l'association entre dans une démarche éco-responsable. La Municipalité a pris en charge son installation , son coût et sa maintenance alors que l'ASR avait proposé d'y participer financièrement. Donc une nouvelle fois un grand merci pour cette décision municipale. La logique voudrait d'en installer une au gymnase Huard mais il y a des craintes réelles de détériorations hélas..... Nous restons toutefois mobilisés pour son implantation et nous devons rechercher des solutions pour assurer sa viabilité.

Un point désagréable : L'implantation d'une soirée LEP pour la 2^{ème} année consécutive qui en 2025 a été accolée le mercredi, en amont, du marché de Noël pour une demande le vendredi. Résultat : 7 jours d'indisponibilités du gymnase Tabourot dans une période de pleines compétitions. Ce problème déjà évoqué dans mon rapport moral 2024 reste d'actualité puisque le LEP redemande pour 2026 le vendredi. Je réitère donc le renforcement de la concertation pour éviter le blocage d'une installation au minimum. Cette demande exceptionnelle devient traditionnelle , hélas...

J'en terminerai par des remerciements :

-aux acteurs de la vie sportive Rochettoise.

-à la Municipalité de la rochette.

-aux Municipalités de Dammarie-les-Lys et Vaux-le-Pénil.

-aux Conseils : Régional IDF et Départemental 77 et à la CAMVS.

-au webmaster de l'ASR , JM TRAN, gestionnaire du site ASR.

-aux employés municipaux et personnels administratifs de la ville.

-aux partenaires, parents et chers Présidents des administrateurs bénévoles de vos CD.
je vous souhaite un bon futur sportif.

Je vous remercie de votre attention.

Président ASR

Michel BOURREAU